

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2019

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat – nombre et désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d’administration

Rapporteur : Philippe Laurent

Lors de la réunion du conseil municipal du 14 février 2019, la composition du conseil d’administration résultant de la future répartition du capital de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine habitat a été présentée à savoir :

- 14 représentants des collectivités publiques (les villes de Sceaux et de Bourg-la-Reine)
- 3 représentants privés (Caisse des Dépôts et Consignations, France Habitation et Caisse d’Allocations familiales).

En outre, deux représentants des locataires élus, siègent au conseil d’administration et participent aux votes pour les questions relatives aux logements sociaux conventionnés de la SEM.

En ce qui concerne la répartition des représentants des collectivités publiques, compte tenu des équilibres entre les deux Villes, il convient que le nombre de représentants de Sceaux soit fixé à 8 et celui de Bourg-la-Reine à 6.

Il convient donc de désigner huit représentants de la Ville au sein de ce conseil d’administration, étant précisé que cette désignation n’est pas soumise à la représentation proportionnelle.

L’assemblée générale de la société réunit quant à elle l’ensemble des actionnaires. Dans ce cadre, la Ville, actionnaire personne morale, est représentée par une seule personne physique, en l’occurrence Philippe Laurent, désigné lors de la réunion du conseil municipal du 5 mai 2014.